

Brignais, le 2 octobre 2018

Le Président,

à

MM. BAILLY Jean-Pierre, BERARD Serge, BOISSERIN Guy, Mme CAILLOZ-MESNIER Elisabeth, MM. CHAUVIN Matthieu, COMBET Damien, DESFORGES Gilles, CATRAIN Lionel, FAGES Serge, FOUILLAND Pierre, FOURMAUX Rémi, Ernest FRANCO, Mmes GALERA Evelyne, GAUQUELIN Françoise, MM. GERGAUD Jean-Louis, GILLE Martial, Mmes GRANGE Patricia, LAKEHAL Prescilia, MARTINAUD Marie-Hélène, M., MINSSIEUX Paul, Mme MOMBRUN Josiane, M. Grégory NOWAK, Mme PELTIER Marie-Claire, MM. PERRAUD Jean-François, PILLARD François, Mmes PONE VANHAUWAERT Jacqueline, REBOUL Claire, RIBEYRE Martine, ROTHEA Céline, MM. RUER Jean-Jacques, Mme VENDITTELLI Solange

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 25/09/2018

PRESENTS : MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Mme Elisabeth CAILLOZ, MM. Matthieu CHAUVIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Lionel CATRAIN, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Patricia GRANGE, Anne-Claire ROUANET, M. Jean-Louis IMBERT, Mme Marie-Hélène MARTINAUD, MM. Paul MINSSIEUX, Grégory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, M. Ernest FRANCO

ABSENT : M. Rémi FOURMAUX

SECRETAIRE : Mme Patricia GRANGE

Pouvoirs :

M. François PILLARD donne pouvoir à Mme Evelyne GALERA
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA
Mme Prescilia LAKEHAL donne pouvoir à Mme Claire REBOUL
Mme Solange VENDITTELLI donne pouvoir à Mme Marie-Claire PELTIER
Mme Josiane MOMBRUN donne pouvoir à Mme Martine RIBEYRE
M. Jean-Jacques RUER donne pouvoir à M. Serge FAGES
Mme Jacqueline PONE-VANHAUWAERT donne pouvoir à M. Jean-Louis GERGAUD

Ouverture de la séance à 20h30

1. DECISIONS DU PRESIDENT SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

Décisions du Président :

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

2. APPROBATION DES COMPTE RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 29/05 ET 26/06/2018

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

3. RAPPORTS

3.1- FINANCES

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

D'admettre en non-valeur les créances communautaires à hauteur de 2.260,03 € telles que présentées par le comptable public et d'autoriser la dépense inscrite au budget 2018 au chapitre 65.

TAXE DE SEJOUR – FIXATION DU POURCENTAGE HEBERGEMENTS NON CLASSES

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

De fixer le pourcentage applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement sauf les campings à 3%.

DECONSIGNATION CAISSE DES DEPOTS SLEA

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'autoriser le président à demander à la caisse des dépôts et consignations à déconsigner la somme de 240 000 €
- D'autoriser le président à signer les documents nécessaires à la déconsignation

EXONERATIONS TEOM POUR CERTAINES ENTREPRISES, CAMPAGNE 2019

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'exonérer de la de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 les établissements listés présentés au Conseil Communautaire.

3.2 – AMENAGEMENT URBAIN / PLH

PLH – MODIFICATION REGLEMENT D'INTERVENTION - PRIMES ACCESSION ABORDABLE

Un règlement de subvention a été validé le 07/02/2017. Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter quelques modifications à ce règlement (annexé au présent rapport) :

- Correction du taux de TVA : 20 % au lieu de 19,6 %,
- Préciser que les prix de sortie s'entendent en m² de surface habitable au titre de la définition du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Supprimer le tableau des plafonds de ressources PSLA – étant actualisé chaque année, cela impliquait une modification annuelle du règlement.

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver ce nouveau règlement.

3.3 - AGRICULTURE

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DE LA VALLEE DU GARON POUR FAIRE FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Il s'agit d'une convention portant sur trois ans : 2018 – 2020.

Elle associe quatre partenaires : l'association Arthropologia, le CEN Rhône-Alpes, la LPO du Rhône et la Chambre d'agriculture.

Ce partenariat est conçu en étroite collaboration avec la Copamo, le SOL et le SMAGGA.

Elle est déclinée en un programme d'animation annuel, construit avec les partenaires et soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Elle fixe un budget annuel plafonné pour la mise en œuvre du programme d'animation par les partenaires.

Ce programme d'animation fait l'objet d'un cofinancement à hauteur de 80% du ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de la convention TEPCV, signée à l'échelle du SOL, pour la période 2018-2019. De nouveaux cofinancements seront recherchés pour accompagner la mise en œuvre d'actions à partir de 2020.

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver les termes de la convention cadre de partenariat proposée
- D'autoriser le Président à signer cette convention

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DE LA VALLEE DU GARON POUR FAIRE FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX : PROGRAMME D'ANIMATION 2018

Les principales actions suivantes sont proposées :

- La construction d'un outil commun :
 - o Diagnostic biodiversité : il s'agit de mettre en place un outil de diagnostic commun à tous les partenaires, qui servira de base pour définir et accompagner les projets des agricultrices et agriculteurs.
- Trois actions expérimentales : permettant d'accompagner des projets portés par des agricultrices et agriculteurs du territoire et de renforcer les liens entre habitants et exploitants agricoles.
 - o Balade nature en ferme : Mme Laby, éleveuse à Brignais, s'est portée volontaire pour cette action pilote. Objectif = valoriser la richesse naturelle de sa ferme et les pratiques / savoir-faire agricoles qui contribuent à cette richesse.
 - o Chantier Haies : Mme Zuber, maraîchère à Millery, s'est portée volontaire. Objectif : accompagner son projet de création d'une haie afin de protéger ses cultures et d'abriter des auxiliaires de cultures.
 - o Chantier abris à auxiliaires : M. Grillet, maraîcher à Chaponost, s'est porté volontaire pour cette action pilote. Objectif = accompagner son projet de création d'abris à insectes dans ses serres afin de favoriser la pollinisation de ses cultures sous serres.
- Acquisition de kits biodiversité :
 - o Trois kits spécialisés : maraîchage, grandes cultures, arboriculture. Mis à disposition des agricultrices et agriculteurs, ils permettent d'identifier les ravageurs et les auxiliaires de culture afin de mettre en place des actions biologiques de lutte contre les ravageurs et de développement des auxiliaires de

culture. Ils seront accompagnés de formations sur les fermes pour faciliter leur prise en main.

- Budget total pour ce programme d'animation :
Le programme d'animation proposé est conforme au budget Agriculture 2018, dans lequel sont inscrits 26.500€.

La mise en œuvre de ce plan d'animation requière un budget de :

- o 16 500 € en subventions versées aux partenaires
- o et 9 000€ en frais matériels (acquisition des kits biodiversité et du matériel nécessaire pour les deux chantiers)

Ce programme d'animation fait l'objet d'un cofinancement à hauteur de 80% du ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de la convention TEPCV, signée à l'échelle du SOL.

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver le programme d'animation Défis environnementaux 2018 et le budget associé.

3.4 – VOIRIE

ACQUISITIONS FONCIERES – CHEMIN DE LA PLAINE A VOURLES

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires aux transactions,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITIONS FONCIERES – CHEMIN DES SAPINS A VOURLES

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires aux transactions,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

3.5 – BATIMENTS

REHABILITATION DE LA BRIGADE TERRITORIALE DE GENDARMERIE

Suite à la délibération n°2017-27, en date du 28/03/2017, il convient d'apporter les précisions suivantes :

- La CCVG s'engage à conduire le projet conformément aux conditions juridiques et financières du décret de 1993 et du référentiel des besoins, définis par la direction générale de la gendarmerie nationale.
- La CCVG précise qu'elle a bien connaissance que la majoration de loyer sera calculée en se basant sur le coût TTC des travaux dans la limite du coût plafond en vigueur à la date de la mise à disposition du casernement.
- Il convient également suite à l'ajout des précisions citées ci-dessus de supprimer le paragraphe suivant : « le loyer de la brigade territoriale est de 150 400 € HT. Compté-tenu des travaux de réhabilitation et du projet d'extension, il est demandé à l'Etat de 30 % de majoration de loyer soit 45 000 €HT/an ».

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants d'approuver ces modifications.

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUATIQUE

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'accepter les nouveaux tarifs, tels qu'énoncés dans le tableau présenté,

- D'accepter l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire
- De charger Monsieur le Président de veiller à la bonne application de ces nouvelles dispositions tarifaires par la société gestionnaire de l'équipement, EQUALIA.

TAUX DE TVA CENTRE AQUATIQUE

Le projet d'avenant n°1 a pour objet, à compter de l'entrée en vigueur du contrat initial, de prévoir que la redevance de mise à disposition du bien n'est pas soumise à TVA.

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- De dire que la compensation institutionnelle de service public rentre bien dans le champ d'application de la TVA ;
- D'approuver le projet d'avenant n°1 joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer le projet d'avenant joint en annexe.

3.6 – TOURISME

ITINERANCE VTT : CREATION DE NOUVEAUX ITINERAIRES VTT PAR LE DEPARTEMENT DU RHONE

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver le tracé du Grand Tour des Monts du Lyonnais à VTT tel qu'il est reporté en bleu sur les cartes ci annexées (extrait carte IGN), sous réserve, le cas échéant, de la signature des conventions de passage avec les propriétaires concernés,
- D'accepter l'implantation du jalonnement VTT et l'équipement signalétique tel qu'il est reporté sur la carte ci-annexée, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien,
- De s'engager à informer le département du Rhône (Direction Sport, Randonnées et Vie Associative) de tous les projets de travaux sur les tracés.

3.7 – DEVELOPPEMENT SOCIAL

POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – PROGRAMMATION DES ACTIONS

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver la programmation 2018 du Contrat de Ville présentée en annexe,
- d'autoriser Monsieur le président à financer les actions portées directement par la CCVG suivant le tableau joint et à signer tous les documents y afférents,
- d'autoriser Monsieur le président à solliciter l'attribution des subventions correspondant auxdites actions auprès des organismes et services concernés suivant le tableau joint (montants et inscriptions budgétaires) et à signer tous les documents s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le président à verser aux associations et organismes concernés les sommes inscrites au titre de la participation de la CCVG à ces actions, suivant le tableau joint, et à signer tous les documents y afférents.

Le prochain conseil est fixé au **Mardi 27 novembre 2018**.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à **22h05**.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 2 octobre 2018